

Communiqué de presse

Massy, le 23 août 2023

Crédit Agricole Consumer Finance, en partenariat avec le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, s'associe à la Communauté de communes du Pays de Fayence pour lancer son 1^{er} pilote d'autopartage rural en France : Agilauto Partage

Agilauto
PARTAGE

Pour accompagner les habitants des campagnes vers la mobilité verte et faciliter l'accès aux ZFE-m (Zones à faibles émissions mobilité) depuis les zones rurales, Crédit Agricole Consumer Finance et la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur lancent avec la Communauté de communes du Pays de Fayence (Var) le premier pilote d'autopartage rural du Groupe Crédit Agricole, sous la marque Agilauto Partage. Après l'inauguration de ce projet prévue le 12 septembre 2023, 15 véhicules 100% électriques et fabriqués en France seront mis à disposition des 29 000 habitants de la collectivité qui sont impactés par plusieurs ZFE-m. Ce projet soutient l'ambition de CA Consumer Finance d'être leader de la mobilité verte en Europe et s'inscrit dans le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole pour accélérer les transformations indispensables de la société en proposant des solutions innovantes et adaptées aux besoins de tous.

Accompagner toutes les populations dans l'accès à la mobilité verte

Pour répondre aux besoins des populations vivant en milieu rural et directement impactées par les ZFE-m sur les territoires où le groupe Crédit Agricole est naturellement déjà très actif, Crédit Agricole Consumer Finance lance le premier pilote d'Agilauto Partage, un service d'autopartage rural qui avait été annoncé lors du dernier Mondial de l'Auto à Paris.

En partenariat avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, le premier pilote Agilauto Partage sera implanté dans sept communes du Pays de Fayence (Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Seillans et Saint-Paul-en-Forêt) d'ici quelques semaines. Les élus de la collectivité ont décidé de participer à cette première initiative en France pour proposer aux habitants de leur territoire un nouveau service de mobilité éco-responsable qui répond aux enjeux des ZFE-m, contribue à la non exclusion des campagnes et à la dynamisation locale.

15 véhicules fabriqués en France et 100% électriques, dont 5 utilitaires et 2 monospaces, permettront aux 29 000 habitants du territoire, ainsi qu'aux entreprises et aux associations locales d'accéder aux ZFE-m les plus proches s'ils ne sont pas équipés d'un véhicule autorisé à y circuler. En effet, la première ZFE-m de la région, Nice (67 km), bannit depuis le 1^{er} janvier 2023 les véhicules utilitaires Crit'Air 4 tout comme les véhicules particuliers avec une vignette Crit'Air 5 ou supérieure. Les villes de Cannes (38 km), Fréjus (34 km) et Toulon (118km et siège de la Préfecture du Var) devraient également mettre en place des restrictions de circulation d'ici 2025.

Agilauto Partage facilitera les déplacements du plus grand nombre (actifs ou sans emploi, seniors, étudiants, personnes non véhiculées, etc.) hors de la Communauté de communes pour accéder aux services publics (CAF, Pôle Emploi, CPAM...), aux hôpitaux et soins de spécialistes (rhumatologue, oncologue, neurologue, orthopédiste, etc.), aux gares et aéroports, etc. Ces services sont ou seront majoritairement situés dans une ZFE-m d'ici 2025 et sont accessibles uniquement en voiture depuis la Communauté de communes de Fayence.

Agilauto Partage : un projet avec un ancrage territorial fort

Ce service d'autopartage rural est mis en place en lien étroit avec la Communauté de communes du Pays de Fayence et le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

La banque verte fortement implantée sur le territoire, accélère le pas en étant la toute première Caisse régionale de Crédit Agricole en France à proposer ce service à ses clients. Elle réaffirme ainsi ses valeurs de solidarité et de proximité, au service du bien commun. Convaincu que la transition doit être juste pour préserver l'équilibre et la cohésion sociale, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur souhaite par ce lancement populariser et permettre la mobilité électrique au plus grand nombre, y compris dans les zones rurales. Ses clients bénéficieront ainsi de tarifs avantageux (-10% pour tous les clients et 3 trajets à -40% pour les 100 premiers clients inscrits).

Les communes joueront elles aussi un rôle majeur dans la valorisation de ce service d'autopartage électrique auprès de leurs administrés et pilotent les travaux de voirie. Au cœur de chaque commune, elles aménageront un espace dédié à Agilauto Partage avec des emplacements de parking et des bornes de recharge accessibles également à tous les propriétaires de véhicules électriques.

L'ancrage territorial passera également par l'emploi local. Une personne a été recrutée pour gérer la flotte des véhicules électriques et sera l'interlocuteur privilégié des utilisateurs du service. Par ailleurs, l'entretien et la réparation des véhicules seront réalisés avec des garages à proximité.

La technologie au service des futurs usagers de l'autopartage

La réservation et l'accès aux véhicules se feront grâce à une application connectée sur le modèle des grandes opérations d'autopartage urbain qui existent dans les grandes métropoles européennes.

Les utilisateurs pourront enregistrer leurs données de façon sécurisée dans cette application (permis de conduire, carte de crédit...). Une fois leur profil accepté, ils pourront réserver leur véhicule, et aussi l'ouvrir et le démarrer depuis leur smartphone.

Le service sera facturé selon la durée de location (à la minute ou à l'heure, ou à la demi-journée, ou à la journée) et le tarif appliqué sera dégressif plus la durée d'utilisation du véhicule est importante. La location inclura l'assurance du véhicule, souscrite auprès de Pacifica, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances.

« Notre territoire, le Pays de Fayence, a connu une très forte croissance démographique, liée à la qualité de vie qu'il offre et à sa proximité avec les bassins d'emplois azuréens. Mais cette croissance a entraîné un modèle de déplacement reposant très essentiellement sur la voiture individuelle. Ce modèle doit aujourd'hui être repensé, et il nous faut répondre à l'urgence climatique en aidant notre population à changer ses modes de mobilité. C'est ce que nous nous attachons à faire en lui proposant notamment cette solution d'autopartage électrique sur notre territoire rural » indique René Ugo, président de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

« Se rendre au travail, aller faire ses courses, accompagner ses enfants à l'école... L'aménagement des territoires hors zone urbaine conduit les ruraux à une dépendance automobile évidente. Si la volonté de réduire son empreinte carbone est prégnante, nous pensons qu'elle doit pouvoir se réaliser de manière juste, en prenant soin de préserver l'équilibre social et environnemental. L'autopartage, qui enrichit la palette des solutions de financements d'automobile que l'on connaît (acquisition, leasing longue durée) est une vraie proposition alternative de mobilité verte. En plus de faciliter les déplacements en milieu rural, son utilisation « à la demande » pourra offrir plus de souplesse économique à ses usagers » précise José Santucci, Directeur général du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

« La mobilité dans les territoires ruraux est un enjeu majeur. Alors que les populations n'ont souvent pas d'autres alternatives que la voiture, la mise en place des ZFE et la restriction de circulation des véhicules les plus polluants ajoutent des difficultés en dehors des grandes villes. L'autopartage sur ces territoires s'avère donc une solution essentielle que nous développerons massivement dans les 3 prochaines années dans toute la France avec les Caisses régionales du Crédit Agricole pour donner accès à la mobilité verte au plus grand nombre » souligne Stéphane Priami, Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance et Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A. en charge du pôle Services Financiers Spécialisés.

Contact presse Crédit Agricole Consumer Finance

Claire Garcia - +33 (0)1 87 38 22 81 - +33 (0)6 80 41 17 77 - presse@ca-cf.fr

Contact presse Caisse régionale Provence Côte d'Azur

Nathalie Cappello - +33 (0)4 93 14 85 13 - +33 (0)6 82 35 22 77 - nathalie.cappello@ca-pca.fr

Contact presse Communauté de communes du Pays de Fayence

Karine Martin - +33 (0)4 94 85 62 29 - +33 (0)7 85 96 19 84 - communication@cc-paysdefayence.fr

À propos de Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance, filiale du Groupe Crédit Agricole, est spécialiste du financement aux particuliers et fournisseur d'accès à toutes les solutions de mobilités en Europe. Il distribue en direct, sur le lieu de vente ou les plateformes e-commerce de ses partenaires, une gamme étendue de solutions de financement – crédit amortissable, crédit renouvelable, leasing et rachat de crédit - avec des services associés dont les assurances, des solutions de paiement fractionné et des services dédiés à la mobilité, avec pour objectif de répondre aux enjeux de transition énergétique dans la mobilité, l'habitat et la consommation. Ses solutions de financement et ses services sont proposés en France via Sofinco, en Italie via Agos, en Allemagne via Creditplus, au Portugal via Credibom, en Espagne via Sofinco Espana, au Maroc via Wafasalaf, et en Chine via GAC-Sofinco (financement automobile uniquement). Crédit Agricole Consumer Finance ambitionne d'être leader de la mobilité verte en Europe et propose un continuum de toutes les solutions de mobilité dans les 19 pays où il est présent (leasing, location moyenne et courte durée, abonnement, autopartage, installation de bornes de charge...). Il s'appuiera sur la JV avec Stellantis, l'intégration à 100% de FCA Bank et Drivalia et le développement des financements automobiles dans ses entités historiques en Europe et dans les Caisses régionales du Crédit Agricole et chez LCL via Agilauto. CA Consumer Finance agit chaque jour dans l'intérêt de ses 16,7 millions de clients et de la société. Au 31 décembre 2022, CA Consumer Finance gérait 103,1 milliards d'euros d'encours de crédit.

Pour en savoir plus : www.ca-consumerfinance.com

À propos de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Banque utile et responsable, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est le 1^{er} financeur de l'économie locale sur son territoire. Créatrice de valeur et d'emplois, la banque encourage l'audace et l'innovation au service de l'insertion sociale et de l'inclusion économique.

Mutualiste engagée, elle unit ses forces pour agir dans l'intérêt de ses près de 1 000 000 de clients et dans l'intérêt de la société.

Son ancrage s'articule au travers de 200 agences de proximité et agences spécialisées sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var, ainsi qu'au sein de la

Principauté de Monaco. Fort d'un modèle coopératif, la banque compte 2 700 collaborateurs, 51 Caisses Locales et 605 administrateurs élus.

À propos de la Communauté de communes du Pays de Fayence

Située à l'Est du département du Var, en limite des Alpes-Maritimes, la Communauté de communes du Pays de Fayence regroupe les 9 communes de Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Montauroux, Mons, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes, où vivent près de 30 000 habitants.

Le Pays de Fayence se caractérise par une forte dominante rurale, héritage des activités agricoles traditionnelles (oléiculture, viticulture, plantes à parfum et pastoralisme) et des pratiques rurales encore présentes qui participent à la qualité du cadre de vie. Les grands espaces naturels et le patrimoine bâti et architectural reconnu (villages perchés, architecture religieuse, patrimoine vernaculaire) confèrent au territoire une forte identité et une attractivité importante. Cette attractivité et la proximité des bassins d'emplois littoraux ont accentué le développement du territoire ces 50 dernières années et a été source de dynamisme et de croissance démographique très importante, multipliant par 4 sa population.

Cette polarisation par les bassins d'emplois à proximité et cette très forte croissance démographique, portée notamment par l'arrivée de nombreux actifs, a entraîné un développement de l'urbanisation particulièrement important et une dépendance quasi-exclusive à la voiture individuelle. C'est ce modèle de déplacement que la Communauté de communes veut transformer en proposant à sa population des solutions de mobilité alternative, telles que l'autopartage 100 % électrique.